

Les bisses bientôt inscrits au patrimoine mondial?

RECONNAISSANCE Un dossier de candidature multinational a été déposé à l'UNESCO pour inscrire l'irrigation naturelle au patrimoine culturel immatériel. Le Valais est déjà largement engagé dans le projet.

PAR NOEMIE.FOURNIER@LENOUVELLISTE.CH

Une place de choix sur les billets de 100 francs leur avait donné la reconnaissance de tout un pays. Les bisses rêvent désormais à une assise internationale. L'irrigation traditionnelle pourrait bientôt être inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. C'est du moins ce qu'espèrent l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, qui déposaient conjointement avec la Suisse un dossier de candidature le 30 mars dernier.

Une pratique basée sur la solidarité

«Les 188 bisses classés en Valais sont la preuve que l'irrigation traditionnelle est un élément très important de notre histoire, témoin d'une spécificité de notre canton et, surtout, du génie de nos ancêtres», a souligné Mathias Reynard, conseiller d'Etat chargé de la culture, en marge d'une fête marquant le dépôt de la candidature à l'UNESCO, organisée lundi au Musée des bisses à Ayent.

Plus que les aspects techniques liés à la construction des bisses, les risques pris par les ouvriers ou leur fonctionnement, c'est aussi leur système de gestion, basé sur la communauté et la solidarité, qui est compris dans cette demande d'inscription à l'UNESCO. Car les bisses sont tout ça à la fois: la connaissance approfondie du paysage, des alpages, des saisons



Julien Vuilleumier, Léa Marie d'Avigneau et Mathias Reynard étaient à Ayent lundi pour la fête du dépôt de la candidature de l'irrigation traditionnelle à l'UNESCO. SABINE PAPILOU

et des conditions météorologiques, mêlée à une coopération étroite et volontaire entre les agriculteurs, les propriétaires terriens, les bénévoles ou les autorités locales. Il faut s'entendre et échanger tout au long de l'année, à l'occasion, notamment, de l'entretien des cours d'eau, de la planification du calendrier d'arro-

sage ou de la répartition de la quantité d'eau.

«Ce modèle participatif, démocratique et collectif est un bel exemple qu'il faut à la fois poursuivre, mettre en valeur et transmettre», invoque Julien Vuilleumier, collaborateur scientifique spécialiste en patrimoine culturel immatériel à l'Office fédéral de la culture.

Plus qu'un simple label

Pour les porteurs du projet, une éventuelle reconnaissance à l'UNESCO ne se résume pas à «un label qu'on pourrait planter aux abords des bisses», illustre Julien Vuilleumier. «C'est la possibilité de valoriser, de donner de la visibilité à cette pratique tout en favorisant les soutiens pour sa sauvegarde.» Car

le patrimoine n'est pas qu'une histoire du passé. «Cette technique ancestrale existe et est encore utilisée aujourd'hui, malgré les nouveaux défis liés au réchauffement climatique ou à la pollution de l'eau», rappelle Léa Marie d'Avigneau, conseillère patrimoine culturel au Service de la culture. Et comme si cela ne suffisait pas, à l'irriga-

Les sept merveilles de la Suisse

La Suisse a ratifié la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2008. C'est la Fête des vignerons, en 2016, qui sera la première pratique inscrite sur cette liste protégée. Depuis, six autres traditions y ont été ajoutées. Trois d'entre elles sont étroitement liées au canton du Valais: la gestion du danger d'avalanche et l'art de la construction en pierre sèche, inscrits depuis 2018, et l'alpinisme, reconnu l'année suivante. Les trois autres traditions helvétiques sont le Carnaval de Bâle, les processions de la Semaine sainte à Mendrisio et les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art.

tion des cultures s'ajoute un tout autre rôle pour les bisses. «En devenant des emblèmes de la région, ils ont valeur de carte postale, et participent au bonheur des randonneuses et randonneurs du dimanche», poursuit la conseillère. Tant de raisons que devra apprécier l'UNESCO au moment d'inscrire, ou non, l'irrigation traditionnelle en Europe sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La réponse est attendue d'ici à fin 2023.